



Règlement du Concours

« Dis-moi dix mots qui te racontent » - édition 2011-2012

« Une photo, une légende »

Déposé chez M. Jacques Bortuzzo, Attaché de coopération éducative, au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Roumanie, Str. Emile Zola n° 6, Villa Noël, Secteur 1, Bucaresti.

1. Présentation du concours

Le Concours « Dis-moi dix mots qui nous relie » est organisé par les lectorats français de l'Université Polytechnique de Bucarest (UPB), de l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest (ASE) et des Universités de Bucarest, Sibiu, Cluj et Timisoara avec le soutien de l'Ambassade de France en Roumanie et d'autres partenaires publics et privés.

Le thème de l'édition 2011-2012 mettra à l'honneur le thème de l'intime, de l'expression personnelle et dix mots, puisés dans l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau, dont ce sera le tricentenaire de la naissance en 2012 : **Âme, autrement, caractère, chez, confier, histoire, naturel, penchant, songe, transports.**

2. Conditions de participation

Ce concours s'adresse à tout étudiant âgé de 18 à 25 ans régulièrement inscrit dans une université de Roumanie.

3. Délai de dépôt des projets

La date limite de participation est fixée au **27 février 2012** (date limite de réception des dossiers).

4. Description du concours

Chaque participant doit envoyer aux organisateurs un dossier comportant **une photo** (noir-et-blanc ou couleurs) **et une légende** (en français), qui doivent obligatoirement illustrer un ou plusieurs des dix mots de l'édition 2011-2012 : **Âme, autrement, caractère, chez, confier, histoire, naturel, penchant, songe, transports**

4.1. Envoi du dossier

Les photos, les légendes et les fiches d'inscription sont à envoyer par mail sous forme de fichiers joints, aux adresses suivantes :

Régions de Bucarest et Timisoara : dixmots@gmail.com (ou à l'ASE lectorat.ase@gmail.com)

Région de Cluj : lectofrancais@yahoo.com

Région de Sibiu : sibiulectoratfrancais@gmail.com

Les formats suivants seront utilisés :

- pour les images : format .jpg.

Les photographies gagnantes seront imprimées au format 20x30 cm, il est donc préférable de respecter ces proportions (2x3)

- pour les textes : format .doc, .rtf ou .odt.

4.2. Fiche d'inscription

Le participant devra joindre à son envoi la fiche de participation ci-dessous complétée et signée. Elle comprend obligatoirement les nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse email,

numéro de téléphone, université d'origine, légende de la photographie et informations complémentaires sur la prise de vue.

4.3. Conditions d'envoi de la photographie

Les participants s'engagent à spécifier le lieu précis et la date de la prise de vue ainsi que le modèle d'appareil utilisé. Dans le cas contraire, la candidature ne sera pas prise en compte.

4.3. Conditions de rédaction de la légende

La légende doit être un complément de la photographie et apporter un éclaircissement ou une explication du lien entre le thème du concours, le mot choisi, et l'image.

La forme et le type de texte sont libres (poésie, prose, etc.).

Le texte doit être rédigé en langue française (toutes les variétés du français sont acceptées).

La longueur de la légende ne doit pas dépasser 30 mots.

4.5. Nombre maximum d'envois par participant

Le nombre de dossiers photographie + légende envoyés est limité à **trois** par participant.

5. Droits d'auteurs

5.1. Chaque participant s'engage à soumettre au concours des photographies ou des textes dont il est auteur et qui n'engagent pas de tiers en ce qui concerne les droits d'auteur. Il dégage les organisateurs de toute responsabilité face à d'éventuels ayants droit.

5.2. Les participants accordent aux organisateurs le droit de publier et de diffuser librement et sans contrepartie les oeuvres qu'ils soumettent au jury du concours et le droit de faire toute correction linguistique utile dans le texte de la légende.

6. Sélection et remise des prix

6.1. Les meilleurs envois seront sélectionnés par un jury désigné par les organisateurs et récompensés par des prix pendant le mois de la francophonie, en mars 2012. Les dates précises et les lieux des remises des prix seront communiqués par mail aux participants.

6.2. Les lauréats ayant bénéficié d'un voyage en France ou dans un pays francophone lors d'une édition précédente de ce concours ne pourront pas en bénéficier à nouveau. Ils peuvent cependant présenter leur candidature au concours et participer à l'exposition.

6.3. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, quel qu'en soit le motif. En cas d'absence à la remise des prix, les gagnants seront prévenus par email.

7. Force majeure

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de stopper le jeu en cas de force majeure, sans que les concurrents engagés puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

8. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les participants qui ne respecteraient pas ce règlement seraient immédiatement exclus du concours. En cas de non-respect de l'article 5.1, les organisateurs se réservent également le droit d'exclure les candidats d'autres concours organisés par les lectorats de français.